

ÉQUITÉ SALARIALE

16 mars 2009

Aux psychologues du secteur public

Chère, cher collègue,

Merci encore une fois à tous ceux qui ont pris la peine, non seulement de nous fournir leurs coordonnées, mais également de nous acheminer leurs commentaires. Nous commençons à avoir une meilleure idée du positionnement des psychologues face à cette injustice salariale majeure. Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, nous vous rappelons l'importance d'acheminer ce message vers d'autres collègues, maximisant ainsi la chaîne de transmission d'information.

Certains parmi vous nous ont mentionné que les centrales syndicales CSN et APTS avaient fait une plainte auprès de la Commission de l'Équité salariale concernant les psychologues. Il faut toutefois apporter ici une précision importante. Ces plaintes effectuées par la CSN et l'APTS concernent le « maintien » de l'équité salariale : c'est-à-dire ce qui touche des changements au sein d'une profession et qui justifient un ajustement salarial, après l'établissement de l'équité salariale. C'est le cas pour nous, depuis que le doctorat est obligatoire pour pouvoir exercer notre profession. C'est un geste important de la part de ces deux centrales syndicales et nous les en remercions.

Cependant, ces plaintes ne concernent pas l'exercice initial de l'équité salariale, pour lequel nous nous retrouvons à peu près sur le même pied d'égalité que plusieurs bacheliers. Il faut distinguer l'exercice de l'équité lui-même du « maintien » : le « maintien » est une deuxième étape après l'établissement de l'équité. Donc, nous ne pouvons pas oublier la première étape et l'injustice que nous avons subie lors de celle-ci. Il en est de même de la rétroactivité salariale qui nous est due en principe depuis 2001. De plus, nous craignons que le « maintien » ne nous accorde guère plus que ce que nous aurions dû recevoir dans l'exercice initial, pour le niveau de la maîtrise.

Pour l'instant, nous sommes à finaliser le plan de campagne et la liste des gestes que nous vous demanderons de poser sous peu. Nous sommes à évaluer également quelles alliances nous pourrions établir avec certains groupes pour obtenir gain de cause dans nos revendications. **Nous aurions besoin, en ce moment, d'une information stratégique de votre part : y a-t-il des difficultés d'embauche de psychologues dans votre milieu et si oui, dans quelle proportion et quelles en sont les causes selon vous?**

Rappelons encore une fois que la force du nombre est sans contredit notre meilleur outil pour faire entendre notre voix. Et si ce n'est pas encore fait, nous vous invitons également à adhérer à l'Association pour augmenter notre pouvoir d'influence en tant que groupe professionnel et à aviser vos collègues de se joindre à notre liste d'envoi (apq@spg.qc.ca). Et pour obtenir des informations plus détaillées sur ce dossier, prière de vous rendre à la rubrique actualité dans l'onglet « psychologue » de notre site Internet www.apqc.ca

Charles Roy
Président